

Un arrêté, publié le 19 janvier 2018, présente la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les plus fortes concentrations d'habitat ancien dégradé et faisant l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU.



Les contribuables de ces 53 quartiers en renouvellement urbain pourront bénéficier d'une réduction d'impôt lors de la restauration (jusqu'au 31 décembre 2019) d'un immeuble bâti.

Pour la région des Hauts-de-France, on note les quartiers suivants :

- Quartier intercommunal « Sous-le-bois Montplaisir rue d'Hautmont » sur Maubeuge, Hautmont, Louvroil, Neufmesnil;
- Quartier « centre » pour Denain, Douchy-les-mines, Louches;
- Quartier « secteur sud » pour Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lézennes;
- Quartier intercommunal « Roubaix Tourcoing Blanc Seau Croix Bas Saint Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix;
- Quartier « Quai du commerce - Saint Sépulcre » à Saint-Omer;
- Quartier « Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre » à Calais.

Pour plus de précisions retrouvez [l'arrêté en ligne sur le site de legifrance](#) [1].

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Lundi 12 février 2018 - 17:30

Thématiques: [Logement / habitat](#) [3]

[Renouvellement Urbain](#) [4]

Publié le 12 février 2018

**URL de la source (modifié le 12/02/2018 - 17:46):** <https://www.irev.fr/actualites-0/habitat-ancien-degrade-une-aide-la-restauration-pour-certains-quartiers>

### Liens

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036555781&dateTexte=&categorieLien=id>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>